

## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2016**

L'an deux mil seize, le neuf avril, à dix-sept heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : BARBE Éric, DELAUNE Stéphane, DESVAGES Gérard, FOUQUES Jacques, LACHÈVRE Jean-Pierre, LAVARDE Patrick, PICCAND Gérard, THIBERGE Pascal

Étaient absents – excusés : ANDRE Patricia, GAUDRILLET-LELU Dominique, GERARD Marion qui a donné pouvoir à Gérard PICCAND, LEBERTRE Aurélien, TACK Annick.

Le Conseil a choisi Patrick Lavarde comme secrétaire de la séance.

### **Présentation et approbation des comptes administratifs et de gestion 2015**

S'agissant d'examiner la gestion de l'exercice 2015, le maire indique qu'il devra se retirer au moment de l'approbation des comptes.

Il cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter et commenter l'ensemble des comptes administratifs qui sont strictement conformes aux comptes de gestion établis par le receveur.

En préambule, M. LAVARDE confirme la bonne santé financière de la commune avec une fiscalité qui est restée stable. Il signale que les diverses dotations que la commune reçoit de l'État sont en baisse depuis trois ans et cette tendance est appelée à se poursuivre. De plus, les possibilités d'obtenir des subventions sont de plus en plus réduites. Dans ce contexte global difficile pour les finances publiques, il insiste sur la nécessité de maintenir une gestion rigoureuse, ainsi que cela a été fait au cours des dernières années, pour continuer à dégager un autofinancement suffisant pour maintenir un bon niveau d'investissement.

M. LAVARDE détaille ensuite les résultats pour chacun des budgets.

#### **Budget général de la commune :**

Sur la section de fonctionnement, les comptes 2015 font ressortir un résultat positif de 122 213,34 € d'un montant identique à celui de l'année précédente. Ce résultat a été obtenu sans augmentation de la fiscalité et alors que les dotations venant de l'État ont globalement diminué de 10%. Ce résultat est lié à la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont légèrement diminué. Ajouté au résultat reporté des années antérieures, cela dégage un résultat de clôture de 1 001 527,37 €.

La section d'investissement présente des dépenses de 291 369,01 €, en nette hausse par rapport à 2014, alors que les recettes perçues sur l'exercice sont de 188 372,16 € (dont un emprunt de 79 000 €). En raison du déficit d'exécution de l'exercice cumulé avec celui constaté en fin d'exercice précédent, le résultat comptable de clôture est négatif de 114 276,22 €.

De plus, certaines dépenses engagées en 2015 seront payées sur l'exercice 2016 pour un montant de 24 516,58 € (solde des travaux du bureau de l'école et frais d'études), mais des subventions restent à percevoir pour un montant de 35 861,03 €. Le résultat négatif de clôture de la section d'investissement duquel il faut déduire le montant net positif des restes à réaliser conduit à un besoin de financement de 102 931,77 € qui sera financé par affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Ainsi l'excédent net de fonctionnement à reporter en 2016 sera de 898 595,60 €.

#### **Budget du camping :**

En fonctionnement, les comptes du camping dégagent un excédent d'exploitation de 24 878,22 € sur l'exercice. Cette situation est due à des recettes meilleures qu'en 2014, liées à des conditions météorologiques favorables et qui se situent au niveau des meilleures années. Les dépenses de fonctionnement sont restées stables. Avec l'excédent reporté des années antérieures, le résultat de clôture est de 201 305,70 € pour la section de fonctionnement.

En investissement, les dépenses se sont élevées à 5 297,53 € (plantations, travaux d'amélioration), ce qui conduit après imputation du déficit reporté de 2014 à un résultat positif en fin d'exercice de 762,04 €.

De plus, une dépense d'acquisition d'un tracteur-tondeuse engagée en 2015 sera payée sur l'exercice 2016 pour un montant de 22 700 € en restes à réaliser. Ajouté au résultat positif de clôture de la section d'investissement, il en découle un besoin de financement de 21 937,96 € qui sera financé par affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Ainsi l'excédent net de fonctionnement à reporter en 2016 sera de 179 367,74 €.

#### Budget du service d'assainissement :

Les comptes de l'assainissement font ressortir un résultat de l'exercice positif de 18 330,78 € en fonctionnement qui, ajouté au report des années antérieures, permet de dégager un résultat positif de clôture de 132 961,57 €.

En section d'investissement, en raison des recettes (prêt sans intérêt, subventions, remboursement de TVA) liées à la fin des travaux de réfection du réseau de la rue Grande, le résultat de l'exercice est positif de 152 307,42 €. Après imputation du déficit reporté de 2014, le résultat négatif d'investissement est de 25 604,75 €.

De plus, au titre du chantier de la rue Grande qui a été terminé en 2015, il reste à percevoir sur l'exercice 2016 un montant de 75 000 € de subvention de l'agence de l'eau. Ce reste à réaliser positif étant supérieur au résultat d'investissement négatif à la clôture de l'exercice 2015, il n'y a pas de besoin de financement. Ainsi l'excédent net de fonctionnement sera reporté en totalité sur l'exercice 2016.

#### Synthèse :

Les résultats cumulés sur les trois budgets font ressortir un excédent d'exécution sur l'exercice 2015 de 165 422,34 € en fonctionnement et un excédent de 77 455,09 € en investissement. En tenant compte des résultats constatés à la clôture 2014, le résultat à la clôture 2015 est positif de 1 335 794,64 € pour le fonctionnement et négatif de 139 118,93 € pour l'investissement. Globalement la situation consolidée des comptes présente un excédent net global de 1 196 675,71 €, soit un niveau en progression de 3 % par rapport à celui de l'an dernier, après une diminution fin 2014 liée à l'importante opération d'investissement sur le réseau des eaux usées de la rue Grande.

Le maire s'étant retiré, et sous la présidence de Jacques FOUQUES, doyen d'âge, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion du receveur strictement conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2015 et décide de l'affectation des résultats selon les propositions faites ci-dessus.

### **Présentation et vote des budgets primitifs 2016**

Le maire cède la parole à M. Patrick LAVARDE pour présenter les propositions budgétaires de l'année 2016.

Tout d'abord, M. LAVARDE rappelle le contexte général des finances publiques qui a conduit le gouvernement à décider de réduire de 11 milliards d'euros les dotations aux collectivités sur la période 2015-2017. Après un gel en 2013 puis une baisse de 3,3% en 2014, la dotation globale de fonctionnement a diminué de 8,88 % en 2015, baisse reconduite au même rythme en 2016 et 2017.

Sur le plan plus local, il convient également de rappeler que la fiscalité professionnelle unique a été instituée en 2015 au sein de l'intercommunalité BSM, ce qui fait que la commune ne perçoit plus de fiscalité sur les entreprises, mais elle bénéficie en contrepartie d'une dotation compensatoire versée par BSM.

Dans ce contexte qui incite à une gestion toujours plus rigoureuse des finances communales, M. LAVARDE présente les orientations qui sous-tendent le projet de budget de la commune : continuer à maîtriser les charges de fonctionnement afin de dégager l'autofinancement maximum, réaliser les investissements correspondant aux projets étudiés et en particulier le lourd projet d'aménagement complet du centre bourg, s'efforcer de mobiliser au maximum les subventions possibles, le tout sans

augmenter la fiscalité communale conformément aux engagements pris et tenus depuis de nombreuses années.

M. LAVARDE présente ensuite de manière détaillée chacun des budgets.

#### Budget général de la commune :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 414 831 € dont 516 235 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice, le reste venant du résultat reporté de 2015. Malgré la baisse globale de 11 % des dotations de l'État qui vient s'ajouter à celle des années précédentes, il est proposé de ne pas augmenter l'ensemble des taux d'imposition. Sur les neuf dernières années, les taux de la fiscalité communale seront restés constants.

En dépenses de fonctionnement, les différents postes de charges sont globalement maintenus au niveau de 2015 avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement. Le compte « autres charges de gestion courantes » présente une augmentation significative due à plusieurs causes : la contribution de la commune aux dépenses du syndicat scolaire augmente avec la modification du périmètre de compétence (ajout de l'entretien des bâtiments), mais sera compensée par une recette en remboursement des frais de bâtiments ; une contribution exceptionnelle au SDEC de 20 600 € correspond en fait à la quote-part à la charge de la commune pour les travaux d'effacement des réseaux réalisés à Vaux. L'enveloppe globale de subventions aux associations est reconduite. Un virement de 924 720 € est proposé pour abonder la section d'investissement à partir des réserves constituées au cours des années antérieures pour contribuer au financement de l'aménagement du bourg.

La section d'investissement du budget de la commune s'élève à 1 209 233 €.

Les recettes proviennent du virement mentionné précédemment, de remboursements de TVA estimés avec prudence, de la taxe d'aménagement, de l'affectation du résultat de 2015 et de subventions (seules sont prises en compte celles déjà attribuées, alors que celles qui sont susceptibles d'être attribuées mais qui ne devraient être perçues qu'en 2017 ne le sont pas par prudence). Pour équilibrer le budget et dans l'attente des résultats des appels d'offre qui permettront de connaître le coût exact des travaux d'aménagement, un emprunt est mentionné pour un montant de 65 000 € (ce montant correspond à moins de la moitié du remboursement de TVA attendu à l'issue des travaux du bourg).

La ventilation des dépenses est basée sur le programme prévisionnel de travaux programmé à l'issue des études menées par la commission compétente. Le grand chantier des deux années 2016 et 2017 concerne l'aménagement du centre bourg avec la réfection complète de la chaussée et des trottoirs de la rue Grande, la réalisation de deux parkings, des travaux d'assainissement pluvial et l'achèvement de la sente piétonne. Le budget inclut une estimation du coût total TTC des travaux qui devra être ajustée au cours de l'été en fonction du résultat des appels d'offre. Par ailleurs, le budget inclut le coût des trois acquisitions foncières nécessaires aux aménagements précédents. Enfin sont également inscrits des aménagements de voirie communale en périphérie du lotissement des coteaux des Marais et rue du Vason, ainsi que des travaux d'entretien de bâtiments communaux.

Le budget du camping (incluant le point d'accueil) est de 294 368 € en fonctionnement dont 115 000 € de recettes nouvelles prévues sur l'exercice (prévision prudente pour une « année moyenne »). La section d'investissement s'élève à 64 700 €, afin de compléter les travaux réalisés depuis quelques années pour maintenir le classement du camping et renforcer son attractivité.

En marge de la présentation du budget du camping, M. LAVARDE signale qu'il convient d'adopter une délibération pour constater l'admission en non valeur d'une créance de 1600 € correspondant à un titre émis le 3 novembre 2009 et qui n'a pas pu être recouvré par la trésorerie auprès du débiteur après une recherche demeurée infructueuse.

Avant de présenter le projet de budget de l'assainissement, M. LAVARDE indique qu'il convient au préalable d'adopter une délibération spécifique pour amortir les travaux de rénovation du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue Grande achevés au début 2015. Il propose de retenir une durée de 40 ans (modalité la plus courante pour ce type d'opération) pour amortir les 321 666,80 € HT de travaux, soit un montant annuel de 8 041,67 € qui porte la dotation aux amortissements à inscrire dans le budget à 29 776,28 €.

Le budget incluant cette augmentation de la dotation aux amortissements est de 176 849 € en fonctionnement et de 166 274 € en investissement. Il faut noter que la part communale prélevée sur les factures des usagers du service d'assainissement collectif restera inchangée à la suite des travaux importants réalisés.

En marge de l'examen du budget d'assainissement, le conseil est invité à se prononcer sur une demande d'exonération de la part communale de redevance assainissement sur un volume de surconsommation avérée de 420 m<sup>3</sup> d'eau au camping du Moulin résultant d'une fuite qui a été réparée. Considérant que ce volume d'eau n'a pas été traité à la station d'épuration cette demande paraît justifiée.

Après cette présentation d'ensemble, M. LAVARDE répond aux diverses questions et demandes de précisions des membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve :

- les budgets primitifs pour 2016 de la commune, du camping et du service d'assainissement – à l'unanimité ;
- l'attribution des subventions aux associations selon le tableau présenté – à l'unanimité ;
- les taux des impôts pour l'année 2016 fixés à : taxe d'habitation 15,16 %, taxe sur le foncier bâti 18,0 %, taxe sur le foncier non bâti 38,28 % – à l'unanimité ;
- l'admission en non-valeur d'une créance de 1 600 € sur le budget du camping – par 8 voix pour et une abstention ;
- l'amortissement sur une durée de 40 ans des travaux réalisés sur le réseau d'assainissement pour un montant de 321 666,80 € HT de travaux, soit une annuité de 8 041,67 € – à l'unanimité ;
- l'exonération de part communale de la redevance assainissement sur un volume de 420 m<sup>3</sup> à la suite d'une fuite sur le réseau du camping du Moulin – à l'unanimité.

### **Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux sur la voirie d'intérêt communautaire**

M. THIBERGE expose que dans le cadre de l'opération de rénovation de la voirie du centre bourg qui concerne principalement la voirie départementale et communale, le chemin de Banville a le statut de voie d'intérêt communautaire. En conséquence, la communauté de communes BSM prendra en charge le coût des travaux de réfection du corps et des revêtements de la chaussée de la même manière que le fait le Conseil départemental pour la voirie départementale.

Afin de simplifier la réalisation du chantier, il a été convenu que BSM délègue sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Graye et qu'elle se libérera de ses obligations financières par le versement d'un fonds de concours à l'issue des travaux. Le montant des travaux à la charge de BSM a été estimé à 6 390 € HT et le versement à effectuer par BSM serait de 5 112 €, après déduction de la subvention attendue sur la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la communauté de communes Bessin Seulles et Mer pour la réfection de la chaussée du chemin de Banville et il autorise le maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

### **Rénovation du réseau d'éclairage public**

Le maire indique que lors de la séance du 12 décembre 2015 le conseil municipal a décidé à l'unanimité de remplacer les modules de feux sur la signalisation lumineuse des carrefours de la RD 514 à la Valette et à la Platine. Il avait également décidé de procéder au renouvellement d'une partie des ouvrages d'éclairage public pour des raisons de sécurité.

La compétence ayant été transférée au SDEC Énergie, celui-ci a effectué un diagnostic préalable des installations d'éclairage public. Il a préconisé de remplacer les lanternes défectueuses et d'anticiper l'arrêt de la fabrication des ballons fluorescents en les remplaçant par des lampes à LED ce qui permet une réduction de la consommation électrique.

Le programme de travaux proposé au titre de l'efficacité énergétique porte sur le remplacement de 5 armoires de commande pour un coût estimé à 22 500 € et de 18 foyers de type « boule » par des foyers équipés de sources Leds pour un coût de 26 935 €. Le coût total de 49 435 € HT sera financé à 71 % par le SDEC, la participation communale étant de 14 335 €.

Par ailleurs, les opérations de renouvellement des installations défectueuses d'éclairage public portent sur un programme de 41 805 € HT sur lequel la contribution communale sera de 31 354 €.

Le maire propose que ces travaux soient programmés en 2016 et que le financement de la part communale à imputer sur le budget de fonctionnement soit étalé sur dix ans, soit une participation annuelle estimée à 5 357 € qui sera actualisée lors du règlement des travaux. L'ensemble des dispositions régissant les modalités de mise en œuvre et de financement du programme seront définies dans une convention entre la commune et le SDEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- remplacer au titre de l'efficacité énergétique 5 armoires de commande et 18 foyers de type « boule » par des foyers équipés de sources Leds pour un coût total de 49 435 € HT. La participation financière de la commune sera de 14 335 € (après déduction de la participation financière du SDEC Énergie qui bénéficiera du remboursement du FCTVA) ;
- remplacer un ensemble d'équipements sur le réseau d'éclairage public pour un coût total de 41 805 € avec une participation de la commune de 31 354 € (après déduction de la participation financière du SDEC Énergie qui sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA) ;
- étaler sur une durée de 10 ans les participations financières de la commune, ce qui correspond à un montant annuel estimé à 5 357 € (sur la base d'un coût de travaux situé dans une fourchette comprise entre -5 et +5 % de l'estimation et un taux d'intérêt à 3%) ;
- inscrire les crédits correspondant à la participation communale au compte 6554 du budget de fonctionnement et de verser la contribution annuelle dans la caisse du receveur du SDEC Énergie dès que l'avis sera notifié ;
- autoriser le maire à signer la convention régissant les relations entre la commune et le SDEC Énergie.

La séance est levée à 19h30, à l'issue de l'étude de ces points.